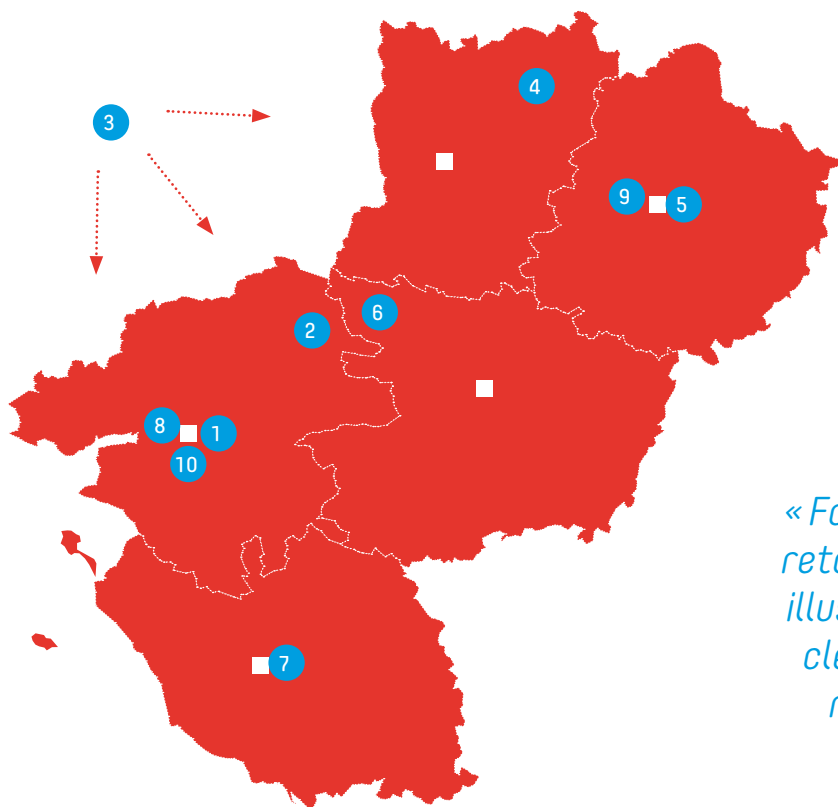


# 6

## INITIATIVES EN PAYS DE LA LOIRE



« Focus sur quelques retours d'expérience illustrant les étapes clé d'une politique modes actifs. »

- 1 PLANIFIER / NANTES MÉTROPOLE / ORVAULT (44)
- 2 PLANIFIER / LA CHAPELLE-GLAIN (44)
- 3 AMÉNAGER / REGION PAYS DE LA LOIRE
- 4 AMÉNAGER / PARIGNÉ-SUR-BRAYE (53)
- 5 AMÉNAGER / ETIVAL-LES-LE-MANS (72)
- 6 COMMUNIQUER / SÉGRÉ (49)
- 7 COMMUNIQUER / LA ROCHE SUR YON (85)
- 8 COMMUNIQUER / NANTES MÉTROPOLE (44)
- 9 DÉVELOPPER / LE MANS MÉTROPOLE / SETRAM (72)
- 10 DÉVELOPPER / PLACE AU VÉLO (44)

## NANTES MÉTROPOLE / ORVAULT (44)

UN SCHÉMA COMMUNAL DE DÉPLACEMENTS DOUX CONCERTÉ ET ARTICULÉ AVEC LE PLAN VÉLO ET LA DÉMARCHÉ « VILLE APAISÉE » DE LA MÉTROPOLE.

Initiée par Nantes Métropole et relayée par les 24 communes de l'agglomération nantaise, la démarche « Ville apaisée » s'inscrit dans le nouveau Plan de déplacements urbains 2010-2015 perspectives 2030. Approuvé en 2011, ce nouveau PDU prévoit d'atteindre une part modale des déplacements à vélo de 12% à l'horizon 2030. Dès 2009, la Ville d'Orvault a adopté un schéma directeur des liaisons douces, précédant de quelques mois l'approbation du plan vélo de Nantes Métropole.

**PORTEUR** ► Communauté d'agglomération (603 700 hab.) et commune (25 000 hab.)

**IMPLANTATION / CONTEXTE** ► Territoire urbain

**ACTION** ► Schéma communal de déplacements doux  
Le schéma directeur des liaisons douces de la commune permet de prioriser les aménagements de Nantes Métropole dans le cadre de son plan vélo. Une large concertation a été menée autour de la thématique de la « Ville Apaisée » : courriers du Maire aux habitants, information presse municipale, groupes de travail spécifiques et contribution des Conseils de quartier. En 2013, à l'issue



de ces travaux, une liste d'actions facilitant les déplacements doux a été réalisée notamment par l'élaboration d'un plan cible de régulation des vitesses, visant le passage à 30 km/h de la très grande majorité de la voirie et le traitement spécifique des abords des écoles.

**RÉSULTATS** ► En 2015, Orvault compte 28 km de pistes cyclables, 200 appuis-vélos et une trentaine de vélo-parcs implantés à proximité de pôles générateurs de déplacements. Ces actions ont facilité l'obtention du label Cit'ergie en 2013.

**COÛTS** ► Étude du schéma directeur des liaisons douces : 25 000 € ► Aménagements (2 périmètres de zones 30 et 2 aménagements facilitant les modes actifs) : 134 000 €

## LA CHAPELLE-GLAIN (44)

UN PLAN PIÉTON POUR ASSURER LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DE LA MARCHÉ

En 1995, la commune de la Chapelle-Blain a réalisé une étude de sécurité et sur les besoins en matière de cheminements piétons. Ce document de référence constitue aujourd'hui le socle commun des documents réglementaires de la commune (PLU, PAVE), dont la faveur est accordée à la facilitation des mobilités actives, à la dynamique économique du bourg et à la préservation des espaces verts.

**PORTEUR** ► Commune (850 hab.)

**IMPLANTATION / CONTEXTE** ► Commune rurale située le long de l'axe routier Châteaubriand-Angers et traversée par 6 000 camions et voitures par jour

**ACTION** ► Plan piéton

Inscrit dans le PLU communal, le plan piéton s'est concrétisé par la réalisation d'une représentation cartographique des itinéraires piétons existants et projetés, ainsi



que des pôles générateurs de déplacements. Cette approche globale urbanisme / déplacement, axée sur les besoins des piétons et les pôles générateurs de déplacements, intègre les enjeux liés aux activités du bourg et de la commune (commerce, tourisme et loisirs, gestion de l'habitat, espace agricole) et aux modes de transport (covoiturage, transports en commun).

**RÉSULTATS** ► Effets positifs sur la vie locale, la marche utile, les activités de promenade, de loisirs et l'attrait des commerces. Augmentation du nombre d'habitants (+5% entre 2007 et 2012).

## RÉGION PAYS DE LA LOIRE

**DES STATIONNEMENTS VÉLO SÉCURISÉS AUX ABORDS DES GARES POUR DÉVELOPPER LES MODES DOUX ET PALIER À L'ENCOMBREMENT DES VÉLOS DANS LES TRAINS AUX HEURES DE POINTE**

Courant 2014, la Région Pays de la Loire a implanté des stationnements sécurisés pour les vélos, appelés cyclo-blocs, dans 80 gares. Rapides et pratiques, les cyclo-blocs offrent une triple sécurité : la selle, le cadre et la roue sont accrochés. La selle est abritée de la pluie.

**PORTEUR** ► Région

**IMPLANTATION / CONTEXTE** ► 80 gares

**ACTION** ► Création de 4 à 16 places de stationnement cyclo-blocs en fonction de la fréquentation des vélos dans les gares, soit 640 places sur le réseau régional.

**PARTENAIRES** ► Région Pays de la Loire, SNCF Gares & Connexions

**COÛT DU MATÉRIEL** ► Environ 500 € par place (hors frais de génie civil et de maîtrise d'œuvre)

**MONTAGE FINANCIER** ► Financement 100 % Région



## PARIGNÉ-SUR-BRAYE (53)

**RELIER UNE PETITE COMMUNE À LA VILLE-CENTRE PAR UN ITINÉRAIRE BIS PLUS DIRECT DÉDIÉ AUX PIÉTONS ET CYCLISTES**

Cet aménagement est né d'une volonté politique partagée entre les communes de Parigné-sur-Braye (750 hab.) et Mayenne (13 000 hab.) distantes d'environ 2 km. Il répond à une demande des habitants qui jugeaient la route nationale et la voie communale dangereuses pour les piétons et cyclistes. Par ailleurs, la commune de Parigné-sur-Braye, dépourvue de commerces et de services, accueille de nombreux actifs travaillant sur Mayenne. Cette liaison douce relie les nouveaux quartiers pavillonnaires de la commune à la ville-centre et à la zone d'activités et dessert une école primaire située à Mayenne.

**PORTEUR** ► Ville et commune

**IMPLANTATION / CONTEXTE** ► Territoire rural

**ACTION** ► Prolongement d'une coulée verte par un aménagement mixte piétons/cyclistes de 600 m de long et d'environ 2,50 m de large. La création de cette liaison douce s'inscrit dans projet global de valorisation d'une zone humide de 2 ha.



Coût de réalisation de la liaison douce : 90 000 € TTC, dont 30 000 € TTC pour la création de 2 passerelles en bois surplombant un ruisseau.

**MONTAGE FINANCIER** ► La participation de la collectivité s'élève à environ 70 000 €. Le coût de réalisation des 2 passerelles est subventionné à hauteur de 80 % par le Contrat régional de bassin versant (CRBV).

**RÉSULTATS** ► Des trajets directs et plus courts qu'en voiture (600 m, contre 2,1 km) rendant les temps de parcours vélo / auto quasi identiques. Cet aménagement a engendré une augmentation des trajets domicile-travail réalisés à vélo et est très fréquenté le week-end pour les loisirs et la pratique sportive.

## ETIVAL-LES-LE-MANS (72)

**DIMINUER LA VITESSE DES VÉHICULES DANS LE CENTRE-BOURG TOUT EN CONSERVANT LES AMÉNAGEMENTS EXISTANTS POUR LIMITER LE COÛT DES TRAVAUX**

La commune s'est emparé de la question de la vitesse automobile et a réalisé plusieurs aménagements pour aboutir à un meilleur équilibre de l'espace public. La réalisation d'une étude déplacements par un bureau d'études spécialisé a permis d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser plusieurs prescriptions de l'AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme). La commune a également fait réaliser un diagnostic accessibilité, un diagnostic stationnements et une étude des zones sensibles. La commune dispose d'un document de planification réglementaire : le PLU, accompagné d'une démarche AEU, à laquelle un comité consultatif composé d'Etivalois a été associé.

**PORTEUR** ► Commune

**NOMBRE D'HABITANTS** ► 2 025 hab.

**IMPLANTATION** ► Territoire périurbain

**MESURES ET AMÉNAGEMENTS**

► Création d'une nouvelle zone 20, qui correspond à l'ancienne zone 30.



► Zone 30 étendue (3 tronçons de 120 m), avec réalisation d'aménagements adaptés (chaussée automobile réduite pour implanter des trottoirs de 1,40 m de large, en conformité avec les exigences d'accessibilité, passage piétons sur plateau, etc.).

► Création de nouveaux cheminements piétons et cyclistes en cœur de bourg, mais aussi le long de la RD 309 pour créer un cheminement pédestre connecté au réseau de chemins de Saint-Georges, Pruilé-le-Chétif et Rouillon.

**COÛT DE L'OPÉRATION** ► 15 000 € HT (passerelle : 4 000 € HT ; abri vélo et piste cyclable : 6 000 € HT ; signalétique zone semi-piétonne : 3 000 € HT).

**MONTAGE FINANCIER** ► Programme Leader pour 7 333 € et autofinancement

**RÉSULTATS** ► Vitesse diminuée, sécurité renforcée pour les piétons et les cyclistes

## SÉGRÉ (49)

**UNE COMMUNICATION MULTIFACETTES POUR ACCOMPAGNER DURABLEMENT LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET PARTAGER UNE CULTURE COMMUNE**

Dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Segré engagé en 2008, les instances de concertation ont formulé des souhaits autour de la place de la voiture en ville et des modes de déplacements doux et alternatifs. Au-delà des mesures prises et aménagements réalisés, la ville a mis l'accent sur le volet communication / sensibilisation pour accompagner chaque étape-clé du déploiement de cet axe stratégique.

**PORTEUR** ► Ville (7 000 hab.)

**IMPLANTATION / CONTEXTE** ► Territoire rural

**ACTIONS / SUPPORTS DE COMMUNICATION**

► Exposition de 6 panneaux présentant le schéma de circulation en mode «doux» réalisé par le CAUE 49.

► Publication de deux fascicules présentant les parcours pédibus et vélobus de la ville et mise à disposition de documents supports pour développer la même démarche.



Crédit photo : TOM BERHELOT

► Plan du stationnement vélo (situation et type de stationnement proposé).

► Implantation de 3 radars pédagogiques mobiles sur la ville.

► Manifestation Segré à Vélo, organisée depuis 2009. Elle réunit chaque année environ 200 cyclistes et propose un parcours découverte des aménagements et itinéraires cyclables ainsi que des animations autour de la sécurité routière, de l'entretien et la vente de cycles. Lors de cette matinée, la ville offre 50 € à l'achat d'un vélo pour les enfants entre 6 et 14 ans habitant à Segré.

**BUDGET ANNUEL COMMUNICATION** ► 2 000 €

**PARTENARIAT** ► Sécurité routière, Conseil municipal jeune, associations sportives...

### UN CHALLENGE INTERENTREPRISES ORGANISÉ DANS LE CADRE DU PDIE ET À L'OCCASION DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ DURABLE

A l'initiative de la ville de La Roche-sur-Yon et de son agglomération, un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) a été mis en place en 2013, pour faciliter la mobilité au sein de l'agglomération. Pour faire vivre ce PDIE et le faire connaître, la collectivité a initié un challenge interentreprises en 2014.

**PORTEUR** ► Ville (55 000 hab.)

**IMPLANTATION / CONTEXTE** ► Territoire urbain

**ACTIONS** ► Concours / défi mobilité

Ce concours s'adresse à toutes les entreprises ayant signé la charte d'engagement du PDIE. En 2014, le concours a concerné 12 entreprises, soit 7 000 salariés, dont 60 à 80 % pratiquent l'autosolisme pour se rendre au travail. Animé par un référent « Plan de déplacement » au sein de chaque entreprise participante, ce défi incite les salariés à utiliser d'autres moyens de transport que leur voiture



individuelle et à découvrir collectivement les avantages d'une mobilité durable.

Cette participation se traduit par une aide financière ou un don auprès d'associations, afin de soutenir des projets locaux (outil de sensibilisation des scolaires à l'écomobilité, financement d'un projet de vélo-école...).

**PARTENARIAT** ► Le Centre Vélo, Impuls'Yon (transports publics Yonnais), Espace Info-Energie Elise

**RÉSULTATS (2014)** ► 28 000 km réalisés autrement qu'en voiture et 3,5 tonnes éq. CO<sub>2</sub> évitées.

### UN APPEL À PROJETS VÉLO ANNUEL POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEURS PROJETS D'INVESTISSEMENT DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES MODES ACTIFS

Depuis 2004, Nantes Métropole accompagne les entreprises au travers du dispositif Plan de Mobilité Entreprise. Elle anime par exemple, avec ses partenaires opérateurs de mobilité, un défi mobilité dédié aux entreprises signataires d'un PDE (également ouvert aux non signataires). Les salariés participants peuvent profiter de tarifs très attractifs pour tester les différents services de déplacement disponibles sur l'agglomération. Depuis 2011, Nantes Métropole lance également chaque année un appel à projets Vélo pour encourager les entreprises à investir dans des services, équipements ou aménagements destinés à multiplier le nombre de cyclistes parmi leurs salariés.

**PORTEUR** ► Métropole (603 700 hab.)

**IMPLANTATION / CONTEXTE** ► Territoire urbain

**ACTIONS** ► Cet appel à projets Vélo, dont l'enveloppe finan-



cière est décidée chaque année, s'adresse à toutes les entreprises ayant signé un PDE ou encore en réflexion. La collectivité participe au financement de parkings à vélo, l'achat de vélos classiques ou électriques ou encore l'installation de casiers, douches, vestiaires au sein des entreprises.

**BUDGET ANNUEL** ► Participation financière à hauteur de 40 % du coût total avec un plafond à 4 000 € par projet.

**RÉSULTATS** ► Lors des quatre premières éditions de l'appel à projets Vélo, 54 projets ont bénéficié d'une aide totale de 120 000 €. Cette enveloppe financière constitue un élément déclencheur pour la signature de nouveaux plans de mobilité entreprise.

## LE MANS MÉTROPOLE / SETRAM (72)

### POINT VÉLO SETRAM, UN SERVICE DE LOCATION PUBLIQUE DE VÉLO

Depuis janvier 2010, Le Mans Métropole propose, par l'intermédiaire de la SETRAM (opérateur du réseau de transports collectifs urbains), une offre élargie de location de vélos classiques et spécifiques (VAE, vélos pliants) sur une courte, moyenne ou longue durée. Dès la première année d'exploitation, la location du vélo à assistance électrique sur une longue durée s'est nettement démarquée des autres usages et à amené la collectivité à renforcer son parc de VAE.

**PORTEUR** ► Communauté urbaine (201 800 hab.)

**IMPLANTATION / CONTEXTE** ► Territoire urbain

**ACTIONS** ► Intégré au sein du pôle d'échanges multimodal de la gare du Mans, inauguré en 2009, le Point Vélo Setram est désormais bien identifié par les manceaux. En 2015, la gamme de vélos se compose de 440 VAE, 218 vélos classiques et 25 vélos pliants. Les tarifs (location et entretien) proposés à la journée, au mois, au trimestre ou à l'année sont très attractifs et permettent aux habitants de découvrir le confort de l'usage d'un vélo électrique. Pour les salariés, l'abonnement est remboursé à 50 % par l'employeur grâce à la prime transport.



**BUDGET ET LIGNES BUDGÉTAIRES** ► Acquisition annuelle de 50 à 70 VAE supplémentaires (75 000 € / an). Les coûts de maintenance s'élèvent à 40 000 € / an pour l'ensemble, tous types de vélos confondus.

**PARTENARIAT** ► Le point vélo SETRAM est intégré au contrat de DSP transports publics conclu entre Le Mans Métropole et la SETRAM.

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT** ► 2,1 équivalent temps plein.

**RÉSULTATS** ► Une flotte de VAE multipliée par 9 depuis 2010 (50 VAE à l'origine).

## PLACE AU VÉLO (44)

### UNE VÉLO-ÉCOLE ADULTE ANIMÉE PAR L'ASSOCIATION PLACE AU VÉLO

Depuis 2007, l'association Place au Vélo propose différentes formules de vélo-école adulte pour apprendre ou réapprendre à faire du vélo. Ces cours sont adaptés aux besoins et au niveau des cyclistes et participent au déblocage des freins à la pratique quotidienne du vélo. Parmi les formules proposées, la vélo-école « mobilité vers l'emploi » s'adresse aux demandeurs d'emploi ou aux personnes en formation.

**PORTEUR** ► Association Place au Vélo sur le territoire de Nantes Métropole

**IMPLANTATION / CONTEXTE** ► Territoire urbain

**ACTIONS** ► La vélo-école « mobilité vers l'emploi » est un programme de cours collectifs (18 cours de 2 heures pour 4 personnes maximum) et s'adresse aux personnes qui ont besoin d'autonomie pour se déplacer. Les personnes bénéficiaires de ce dispositif, en recherche d'emploi ou en formation, se préinscrivent à la Maison de l'Emploi la



plus proche de leur domicile et valident leur inscription auprès de l'association. Les cours sont dispensés par une dizaine de bénévoles et un salarié.

**BUDGET GLOBAL** ► 26 500 €, dont 8 400 € pour la valorisation du bénévolat

**PARTENARIAT** ► Nantes Métropole, Maison de l'Emploi, ADEME, Ville de Nantes, Le Grand T, fondations.

**MONTAGE FINANCIER** ► Autofinancement à hauteur de 40 %, soutien financier de Nantes Métropole, de ADEME et de fondations, dons en nature (local et parking) de la Ville de Nantes et du théâtre Le Grand T.